



Affaire 19-160426

Soutien à la vie éducative – Octroi d’une aide financière à tous les diplômés reconnus et lauréats des concours des différentes fonctions publiques – Mise à jour

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **03 avril 2026** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **25**

Absents : 03

Procurations : 01

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 AVRIL
2026

L’an deux mille vingt-six le **SEIZE AVRIL** à **DIX-HUIT HEURES ET HUIT MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s’est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUFE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
PAYET Mickael 7^{ème} adjoint
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roselyne Conseillère Municipale

PROCURATION(S) :

FOSSY Bernard Conseiller Municipal à **FAUSTIN Jean Yves**

Publicité faite le 23 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260416-DCM19-160426-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Affaire 19-160426

Soutien à la vie éducative – Octroi d’une aide financière à tous les diplômés reconnus et lauréats des concours des différentes fonctions publiques – Mise à jour

Par délibération du 23 juin 2017, la commune de La Plaine-des-Palmistes a délibéré pour accorder une aide financière aux diplômés en référence aux niveaux en vigueur, à savoir, les niveaux qui s'échelonnaient de V à I (selon la nomenclature de 1969 allant du niveau le plus bas –V- au niveau le plus élevé-I-).

En référence aux modifications apportées à la nomenclature de 2019-Décret n°2019-14, le tableau ci-dessous rappelle les catégories de niveau tout en tenant compte des montants respectés, avec le maintien des natures de diplômes et autres précisés, et votés lors de la dernière délibération de 2017 :

NIVEAU	MONTANT	Diplôme, titre, certification, concours de niveau équivalent
III (anciennement V)	100 €	Diplôme national du Brevet, CAP/BEP ou équivalent
IV (anciennement IV)	250 €	Baccalauréat, DAEU, Capacité en Droit, Diplôme de Spécialisation Professionnelle ou équivalent Bac
V (anciennement III)	300 €	DEUG, BTS, DUT, DEUST ou équivalent Bac +2
VI (anciennement II)	350 €	Licence, licence LMD, licence professionnelle, BUT ou équivalent Bac +3
VI (anciennement II)	350 €	Master I ou équivalent Bac +4
VII (anciennement I)	400 €	Master II ou équivalent Bac +5
VII (anciennement I)	450 €	Diplôme d'Ingénieur exclusivement ou équivalent Bac +5
VIII (anciennement I)	600 €	Doctorat, habilitation à diriger des recherches, ou équivalent Bac +8

Par ailleurs, afin de faciliter le traitement administratif et le versement aux bénéficiaires, le Maire informe qu'à compter de cet exercice budgétaire, le paiement de l'aide financière sera effectué par le versement d'un ticket-cadeau ou chèque-cadeau délivré par un émetteur habilité (type KDO, Edenred, UpCoop, etc.). Cette évolution a pour ambition de réduire les délais de traitement pouvant s'étaler jusqu'à 6 mois après le dépôt du dossier par le bénéficiaire, en allégeant les procédures administratives.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** les modifications liées à la dernière nomenclature proposée,
- **PREND ACTE** du paiement de l'aide financière par le recours à un versement sous forme d'un ticket-restaurant ou d'un chèque-cadeau délivré par un émetteur habilité,
- **AUTORISE** le maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

Reception en préfecture
3771374065-20260416-DCM19-160426-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026